

## **Conseil départemental – Session du 24 juin 2020**

### **4<sup>ème</sup> commission – rapport n°4**

#### **Projet de budget supplémentaire 2020 dans le domaine de l'action sociale**

#### **Amendement déposé par Christophe AVENA au nom des élu(e)s du groupe des Forces de Progrès**

#### **Exposé des motifs**

Au 31 décembre 2018, 6 214 personnes en Côte-d'Or bénéficiaient de l'APA à domicile, et 2239 bénéficiaires de la Prestation de compensation du handicap (PCH). Tous ne vivent pas en établissement d'hébergement permanent (EHPAD,...) car nombre de personnes concernées mènent une vie autonome en recourant à une aide extérieure.

Ces aides à domicile ou auxiliaires de vie jouent un rôle essentiel dans le maintien à domicile en permettant de réaliser les tâches quotidiennes qu'une perte d'autonomie empêche de réaliser soi-même.

Leur rôle pendant le confinement a été déterminant pour assurer auprès des plus fragiles une fonction essentielle et vitale. Le gouvernement envisage même de leur verser une prime pour les services rendus. Cependant, une prime reste une gratification sans lendemain et n'est versée qu'une fois.

Selon l'OCDE la France est parmi les pays les moins préparés au boom de la dépendance. On y compte en moyenne 2.3 travailleurs pour 100 personnes âgées de plus de 65 ans, contre 5 en moyenne dans les 28 pays observés. Les recrutements sont évalués selon les sources et les métiers envisagés entre 200 000 et 352 000 d'ici 2040 !

#### **En conséquence**

Ce pourquoi, quelle que sera la décision de l'État, le Département doit revaloriser les rémunérations des aides à domicile de sa compétence pour une reconnaissance légitime de leurs fonctions et pour favoriser le recrutement et attirer de nouvelles compétences. Cette mesure permettra les embauches nécessaires à la qualité de la prestation que nous devons à nos aînés.

#### **Dépenses de fonctionnement**

Ces nouvelles dépenses sont évaluées à 3 millions d'euros.

Considérant que le total des crédits pour l'APA à domicile et la PCH se montaient à environ 30 millions d'euros en 2019, il est proposé d'ajouter 3 millions pour financer une augmentation de la rémunération de base des différents intervenants à domicile d'au moins 10% à compter de septembre 2020. Nous proposons que cette dépense soit financée sur l'excédent de recette en DMTO.

